

# L'Académie des sciences et la statistique : quelles archives ?



Christiane DEMEULENAERE-DOUYERE

Centre Alexandre Koyré<sup>1</sup>, Paris<sup>2</sup>

Pour remplir le cahier des charges proposé pour cet article, nous présenterons d'abord l'institution « Académie des sciences de Paris » en retraçant très brièvement son évolution et ses caractéristiques au fil du temps. Puis nous décrirons ses archives, dans leur constitution, leur diversité et leur classement. Enfin, nous montrerons plus particulièrement la part que ces archives peuvent apporter à une histoire de la statistique, au moins de la statistique française, notamment avec le fonds du prix Montyon de statistique.

## L'Académie des sciences : évolution et caractéristiques<sup>3</sup>

C'est au mois de décembre 1666 qu'il faut faire remonter la création de l'Académie des sciences de Paris, non pas encore sous la forme d'une institution officielle d'État, mais comme un cénacle privé de savants protégés par un particulier. C'est le modèle bien connu des premières académies, comme l'académie de Montmort ou *Dei Lincei* en Italie. Or il se trouve que ce particulier est Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances et surintendant des bâtiments du roi Louis XIV, qu'il installe ce cercle savant à la Bibliothèque du Roi (actuelle rue Vivienne), et qu'il entend mettre les savants à contribution pour l'utilité publique et la gloire du roi.

Après Colbert, l'Académie des sciences passe sous la protection de son successeur à la surintendance des bâtiments, Louvois. Elle connaît alors une période de déclin et tombe dans une certaine « langueur ». Les savants voient leurs financements devenir incertains et se détournent d'elle pour se livrer à leur compte à des travaux plus lucratifs.

Puis Pontchartrain hérite, en 1691, de la tutelle de l'Académie. Il n'a guère de temps à lui consacrer (il est secrétaire d'État de la Marine et de la Maison du Roi) et la confie à son neveu, l'abbé Jean-Paul Bignon, qui en devient le président. L'abbé Bignon a au moins deux qualités : un sens aigu de l'intérêt de l'État et le sens de l'organisation. C'est à lui que l'Académie doit son règlement fondateur du 26 janvier 1699, qui lui donne à la fois un statut et une organisation.

1. Unité mixte de recherche 8560 du CNRS, de l'École des Hautes études en sciences sociales et du Muséum national d'histoire naturelle

2. L'auteur, conservateur général du patrimoine (h), a été responsable du service des archives et du patrimoine historique de l'Académie des sciences de 1989 à 1999.

3. Éric Brian et Christiane Demeulenaere-Douyère (dir.), Histoire et mémoire de l'Académie des sciences. Guide de recherches, Paris, Tec et Doc Lavoisier, 1996 ; Christiane Demeulenaere-Douyère et Éric Brian (dir.), Règlement, usages et science dans la France de l'absolutisme, actes du colloque organisé à l'occasion du troisième centenaire du règlement du 26 janvier 1699, instituant l'Académie royale des sciences, sous les auspices de l'Académie des sciences, Paris, 8-10 juin 1999, Paris, Éd. Tec & Doc, 2002.

L'Académie des sciences devient une institution royale, entièrement dévolue au service de la monarchie et de sa plus grande gloire. En échange, le roi, qui en nomme les membres sur proposition de la Compagnie, la prend sous sa protection, la loge au Louvre, dans le palais royal, et lui assure des financements constants et pérennes.

Le règlement de 1699 donne à l'Académie une structuration, qui va longtemps marquer son organisation. Elle est composée de quatre catégories d'académiciens : des membres honoraires (au nombre de 10), souvent membres de la noblesse ou du clergé proches de la cour ; des membres pensionnaires (20), qui sont les savants faisant des recherches pour lesquelles ils sont rémunérés (ils perçoivent des « pensions ») ; des membres associés (20), pouvant être en partie des étrangers ; et enfin des élèves (20) (ensuite appelés adjoints) qui sont attachés aux pensionnaires et dont on pourrait dire qu'ils font auprès d'eux leur apprentissage de savants (sans rémunération). Les académiciens sont astreints à résider à Paris sous peine d'être remplacés et nommés vétérans. En 1753, sont créés des membres correspondants, résidant en province ou à l'étranger, attachés personnellement à un membre de l'Académie.

Le règlement de 1699 prévoit aussi qu'un certain nombre de disciplines sont représentées à l'Académie, en six classes : la géométrie, l'astronomie, la mécanique, l'anatomie, la chimie et la botanique. Ce découpage reflète, plus encore que la structuration de la recherche scientifique de l'époque, un choix de spécialités scientifiques spécifiques considérées comme utiles au royaume, et il évoluera dans le temps. En 1730, apparaît un adjoint géographe (devenu associé géographe en 1785). Le règlement de 1785 remanie les six classes en les faisant passer au nombre de huit : géométrie, astronomie, mécanique, physique générale, anatomie, chimie et métallurgie, botanique et agriculture, et histoire naturelle et minéralogie.

Quand survient la Révolution, les académies entrent dans une période de fortes turbulences, au point d'être supprimées, le 8 août 1793, par la Convention.

Mais, deux années plus tard, le 22 août 1795, les anciennes académies renaissent sous la forme de l'Institut national des sciences et des arts, qui les réunit administrativement et où elles constituent des classes. L'ancienne Académie royale des sciences, à peine modifiée dans sa composition, hormis quelques académiciens morts pendant la Révolution (Lavoisier, Condorcet, Bailly...) ou d'autres partis en émigration, forme la Première classe de l'Institut national qui est installé, à partir de 1805, dans ses bâtiments actuels, dans l'ancien Collège des Quatre Nations. En 1816, chaque classe, reprenant son ancien nom d'académie, recouvre son autonomie, tout en restant au sein de l'entité Institut de France.

## Les archives de l'Académie des sciences<sup>4</sup>

Le règlement de 1699 envisage la question des archives de l'Académie en les inscrivant au nombre des responsabilités du secrétaire perpétuel : « Les registres, titres et papiers concernant l'Académie demeureront toujours entre les mains du secrétaire [...]. » Ce souci est constant tout au long de l'histoire parfois un peu compliquée de l'institution, si bien que l'interruption de 1793-1795 ne se traduit absolument pas par une rupture de continuité dans les archives académiques.

Les documents fondamentaux sont les registres des **procès-verbaux des séances** :

Le règlement de 1699 précise que la fonction principale du secrétaire est de « tenir le registre »<sup>5</sup> : il doit « recueillir en substance tout ce qui aura été proposé, agité, examiné et résolu dans la

---

4. Pour plus de détails, on renverra globalement à É. Brian et C. Demeulenaere-Douyère (dir.), Histoire et mémoire de l'Académie des sciences..., op. cit., et sur <http://www.academie-sciences.fr/fr/Transmettre-les-connaissances/les-archives-de-l-academie-des-sciences.html>.

5. Règlement de 1699, art. XLII.

Compagnie », « l'écrire sur son registre, par rapport à chaque jour d'assemblée », et y « insérer les traités dont il aura été fait lecture »<sup>6</sup>.

Aujourd'hui, la série des registres de procès-verbaux s'étend de 1666 à nos jours, sans interruption. Il faut noter que la période 1795-1835 a fait l'objet d'une publication imprimée au début du XX<sup>e</sup> siècle, maintenant numérisée et accessible en ligne.

Cette série de procès-verbaux est étroitement corrélée à la série des « **pochettes de séances** » :

Dans un classement chronologique unique (par séance de l'Académie depuis les origines de l'institution), ces « pochettes » rassemblent tous les documents relatifs à chaque séance : plumitif des procès-verbaux, dépouillements des votes, pièces de correspondance avec l'autorité de tutelle, ou reçues de particuliers, mémoires soumis à l'expertise de l'Académie, rapports de commissaires sur ces mémoires ou sur des machines...

Certaines de ces pièces figurent déjà retranscrites dans les procès-verbaux des séances, mais ce n'est pas systématique. De même que certains mémoires manquent dans les pochettes de séance parce qu'ils ont été rendus à leurs auteurs ou ont été conservés par les commissaires chargés de leur examen ; certains rapports aussi sont absents parce que les commissaires ne les ont jamais rendus. Procès-verbaux et « pochettes » de séance sont donc très étroitement corrélés et complémentaires. Par ailleurs, sur le plan de la recherche, les registres des procès-verbaux peuvent être utilisés pour une première approche rapide et servir en quelque sorte d'« inventaire » ou de table aux pochettes de séances. Néanmoins, ces dernières sont maintenant également dotées d'un inventaire chronologique exhaustif pièce à pièce.

Les « **dossiers de prix** » sont liés aux fondations, activité très poursuivie à l'Académie depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des particuliers donnent ou lèguent une somme d'argent ou des biens, rentes, etc. à l'Académie dans le but de fonder un prix, destiné à récompenser des travaux ou des publications dans un domaine particulier des sciences auquel le donateur est attaché.

Cette activité donne lieu à la constitution de dossiers annuels (le plus souvent) comportant la liste des pièces concourant pour le prix et, dans bien des cas, les pièces soumises elles-mêmes (certaines ont pu être réclamées par leurs auteurs et restituées). Parmi elles, se trouvent encore beaucoup de manuscrits totalement inédits.

Les dossiers de prix d'Ancien Régime (très réduits en nombre) ont fait l'objet d'un inventaire exhaustif sur fiches. Pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, période au cours de laquelle les fondations de prix connaissent un essor considérable, les publications fort utiles d'Ernest Maindron, de Pierre Gauja et de Marie Jaisson<sup>7</sup> peuvent servir de guides pour retrouver des dossiers spécifiques.

Il est une autre catégorie documentaire, à mi-chemin entre archives et documentation : les « **dossiers biographiques** » :

Ils concernent l'ensemble des membres de l'Académie depuis 1666 jusqu'au jour d'aujourd'hui et quel que soit leur statut. Ces dossiers, constitués systématiquement à partir de 1914 sous l'impulsion du secrétaire perpétuel Alfred Lacroix, comportent, outre un portrait et un spécimen de la signature du savant, des documents d'archives le concernant, issus des archives de l'institution ou acquis par voie extraordinaire (achat, don, etc.), et également des « titres et travaux » et de la littérature secondaire relative au savant (plaquettes, fascicules, articles, etc.).

6. Ibid., art. XL.

7. Ernest Maindron, Les fondations de prix à l'Académie des sciences : les lauréats de l'Académie, 1714-1880, Paris, Gauthier-Villars, 1881 ; Pierre Gauja, Les fondations de l'Académie des sciences (1881-1915), Hendaye, Basses-Pyrénées, Impr. de l'Observatoire d'Abbadia, 1917 ; Marie Jaisson, Fondations, prix et subventions de l'Académie des sciences 1916-1996, Turnhout, Brepols, 2003, 2 vol.

Il faut rappeler qu'il existe un *Index biographique des membres de l'Académie des sciences* imprimé qui donne des éléments biographiques sommaires sur tous les académiciens depuis 1666. Il peut servir d'index aux « dossiers biographiques ».

Les Archives de l'Académie des sciences se sont attachées et s'attachent encore à collecter des **fonds d'archives personnelles** d'académiciens des sciences. Ils sont dans la plupart des cas dotés d'inventaires. On en trouve la liste à jour sur le site Internet de l'Académie des sciences.

Il faut enfin souligner l'intérêt des **publications** de l'Académie des sciences, qui sont plus que de simples publications. Qu'il s'agisse de la série des volumes d'*Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences*, pour l'Ancien Régime, ou des *Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, publiés à partir de 1835 à l'initiative du secrétaire perpétuel François Arago, il s'agit de documents qui complètent très étroitement les archives manuscrites. On en trouve les listes et descriptions sur le site Internet de l'Académie des sciences.

Ces documents sont actuellement conservés dans de bonnes conditions et accessibles au public dans d'excellentes conditions, à l'Académie des sciences elle-même, dans un service d'archives autonome qui existe depuis les années 1880.

La seule menace qui pourrait peser sur ces archives serait la disparition du service. En effet, le statut de ces archives, qui sont des archives publiques par nature et dont le versement aux Archives nationales aurait dû avoir lieu depuis longtemps, sort du droit commun ; il ne posera pas de problème tant que l'Académie des sciences fera le nécessaire pour conserver son service d'archives et avoir un archiviste professionnel et compétent pour le gérer.

## Le prix Montyon de statistique

On a vu que le mot « statistiques » n'apparaît pas dans les classes définies par le règlement de 1699, non plus d'ailleurs qu'en 1785. Est-ce à dire que les statistiques n'avaient pas droit de cité à l'Académie des sciences ? Tel n'est pas vraiment le cas.

Les académiciens des sciences ont participé vaillamment aux projets statistiques qui ont émaillé la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIX<sup>e</sup>. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Académie des sciences qui, depuis longtemps déjà, défend avec ardeur l'idée d'« utilité des sciences » mises au service du Bien public, se penche avec intérêt sur une question difficile et préoccupante pour les administrateurs du temps : comment dénombrer la population du royaume ? Au nombre de ceux-ci, il y a Condorcet particulièrement, mais aussi d'autres académiciens : Deparcieux, Morand, Laplace, Dionis du Séjour, etc. Toutefois, les documents relatifs à leurs recherches ne font pas l'objet d'un classement spécifique et sont à rechercher dans l'ensemble des catégories d'archives et de publications de l'Académie décrites plus haut.

C'est en 1818 que le mot « statistiques » fait son entrée officielle à l'Académie des sciences avec la fondation d'un prix spécifique, due au baron de Montyon.

Antoine Jean-Baptiste Robert Auger, baron de Montyon, est un philanthrope et économiste français, né à Paris en 1733 et décédé à Paris en 1820. D'abord avocat au Châtelet en 1755, il devient maître des requêtes au Conseil d'État, puis intendant en Provence (1771-1773) et à La Rochelle (1773-1775). Il inspire particulièrement les *Recherches et considérations sur la population de la France* (1778) de Moheau. Il est rappelé à Paris en 1775 pour être conseiller d'État, puis est nommé chancelier de Monsieur, frère du roi, en 1780. Très fortuné, il crée dès cette époque plusieurs prix distribués par des sociétés savantes, particulièrement le Prix de vertu décerné par l'Académie française à des personnes méritantes, attribué pour la première fois en 1782. Au début de la Révolution, il émigre et ne revient en France qu'en 1814, sous la

Restauration. À sa mort, en 1820, il laisse par testament à l'Institut de France les revenus d'un capital important destinés à récompenser des œuvres ou des actions édifiantes : un prix de vertu, un prix littéraire et un prix scientifique encourageant des recherches en médecine, tous trois appelés *prix Montyon*.

Mais c'est avant même sa mort, en 1817, qu'il crée le prix de statistique, d'abord sous une forme anonyme, vraisemblablement pour ne pas éveiller la suspicion et l'inquiétude du pouvoir monarchique restauré devant « un éventuel retour à des préoccupations savantes et administratives trop évocatrices des prémices de la Révolution ».

Ce n'est pas le lieu ici de détailler l'histoire du prix Montyon de statistique de l'Académie des sciences ; à cet égard, on se reportera à l'article fondamental d'Éric Brian, « Le prix Montyon de statistique de l'Académie des sciences sous la Restauration », publié dans la *Revue de synthèse*, 4<sup>e</sup> série, n° 2, avril-juin 1991<sup>8</sup>. Néanmoins, il faut souligner le rôle important que le prix Montyon de statistique a joué dans l'histoire de la statistique française. La liste de ses lauréats réunit les grands noms de cette science au XIX<sup>e</sup> siècle : d'Angeville (cité en 1841), Benoiston de Chateauneuf (prix en 1824), Louis-Adolphe Bertillon (mention honorable en 1876), Maurice Block (mention honorable en 1852, prix en 1861), Bottin (prix en 1824, mention honorable en 1826), Casper (mention honorable en 1836), Charvin (mention honorable en 1881, 1884 et 1885), Cheysson (prix en 1891), Demonferrand (mention honorable en 1836, prix en 1837), Dufau (prix en 1841), Guerry (prix en 1833 et 1860), Le Play (prix en 1855), Moreau de Jonnés (prix en 1819, médaille en 1848), Horace Say (prix en 1852), Léon Say (mention honorable en 1852), Turquan (mention honorable en 1885 et 1886, prix en 1887, rappel en 1899), etc.

Dans ses cartons, on trouve encore nombre de manuscrits inédits qu'il conviendrait d'exploiter.

---

### Informations pratiques sur le service des Archives de l'Académie des sciences

La salle de consultation des archives est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 (en raison de fermetures exceptionnelles, il est préférable de s'informer préalablement au téléphone)

23 quai de Conti 75006 Paris (métro Odéon ou Louvre-Rivoli)

Téléphone : 01 44 41 43 85

Adresse mèl : [archives@academie-sciences.fr](mailto:archives@academie-sciences.fr)

Site internet : <http://www.academie-sciences.fr/fr/Transmettre-les-connaissances/les-archives-de-l-academie-des-sciences.html>

---

8. Voir aussi Éric Brian, « Nouvel essai pour connaître la population du royaume. Histoire des sciences, calcul des probabilités et population de la France vers 1780 », *Annales de démographie historique*, n°2001-2, p. 173-222. Jaisson, Fondations, prix et subventions de l'Académie des sciences 1916-1996, Turnhout, Brepols, 2003, 2 vol.